

CONSEIL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DE LA POLYNESIE FRANCAISE

N T 693739

Boite Postale 40147 - Fare Tony – 98713 - PAPEETE

Tel : 54 32 90 - Fax : 54 32 91

Papeete le 23 octobre 2009

CIRCULAIRE AUX PHARMACIENS INSCRITS A L'ORDRE

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Des prescriptions comportant des androgènes, notamment sous forme injectable à libération prolongée (Androtardyl,...), issues de différents cabinets médicaux, ont été soumises à quelques officines. Certaines ont pu être délivrées malgré des posologies complètement anormales et, qui plus est, proposées au remboursement à la CPS.

Certains éléments nous laissent penser que ces médicaments pourraient être utilisés à des fins détournées (dopage aux stéroïdes anabolisants androgènes ?) et que des identités auraient pu être usurpées.

Du point de vue de l'assurance maladie, ce type de prescription, pour peu qu'elle puisse être acceptée, doit recevoir la mention NR et toute demande de remboursement auprès de la CPS deviendrait, dans ce cas, illicite.

Du point de vue réglementaire, ce d'autant qu'une enquête semble actuellement en cours, je vous recommande d'exercer la plus grande vigilance sur ce type d'ordonnances en relayant notamment l'information auprès de votre personnel apte à dispenser.

En effet, le risque est important car il peut y avoir mise en cause du Pharmacien responsable, par l'autorité réglementaire et la CPS sans compter d'éventuelles poursuites judiciaires ou disciplinaires. Je vous rappelle que le praticien pharmacien dispose d'une capacité à refuser d'honorer une ordonnance (article 60 du code de déontologie des pharmaciens) :

*" lorsque l'intérêt de la santé du patient lui paraît l'exiger, le pharmacien **doit refuser** de dispenser un médicament. Si ce médicament est prescrit sur une ordonnance, le pharmacien doit informer immédiatement le prescripteur de son refus et le mentionner sur l'ordonnance "*

Je vous prie de croire, Chère Consoeur, Cher Confrère, en l'expression de mes sentiments les plus confraternels.

Le Président
Docteur Ph.-E. DUPIRE



Docteur Philippe Emmanuel DUPIRE
Chef de Service Santé, Chef de File
Pharmacie Stérilisation Hygiène